Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-200074615-20261116-2026056-DE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 novembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Lamballe Terre & Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de Moncontour site de l'Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve, à Lamballe-Armor, sous la présidence de Thierry ANDRIEUX.

Date de la convocation : le 9 novembre 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS

ALLAIN Jérémy, ANDRIEUX Thierry, BEUREL Paulette, CARPO Youen CLÉRET Marie-Christine, DUKA Majlinda, DONET Daniel, DUVAL Brigitte, GAUDIN Julie, GUIDEC Marie-France, HAQUIN Laurence, HELLO Philippe, HEURTAULT Guy, HERVE Anne, LEBRETON Pascal, LE DOUARIN France, LOCQUET Rémi, RONNE-GUEHO Isabelle, TRAVERT-LEROUX Nathalie

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSES :

- GERTSCH Vanessa
- GUYOT Françoise
- JEGU Josianne, donne pouvoir à Mr Andrieux
- LOIGNONNEC Louis,
- PORTAL Dominique
- THIBAULT Enguerran

Membres en exercice : 25
Présents : 19
Absents : 6
Pouvoir : 1
Votants : 20

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence HAQUIN

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-200074615-20261116-2026056-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE LAMBALLE TERRE & MER

16 novembre 2026

Délibération n°2026-056

RESSOURCES HUMAINES

MARCHÉ DE TITRES RESTAURANTS DÉMATÉRIALISÉS – ATTRIBUTAIRE

Le 17 février 2026, le Conseil d'Administration a validé la constitution d'un groupement de commande avec Lamballe Terre & Mer et la ville de Lamballe-Armor pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture de titres restaurant dématérialisés à l'attention du personnel.

Après la procédure d'appel d'offres ouvert, la commission d'appel d'offres du 16 septembre 2026, constituée d'un représentant de chacun des membres du groupement, a décidé d'attribuer l'accord-cadre, d'une durée d'un an à compter du 1er décembre 2026 (pour un début des prestations au mois de janvier 2027), reconductible 3 fois un an, à la société SWILE – MONTPELLIER pour un seuil maximum de 290 000,00 € H.T. (pour la période initiale, montant identique pour chaque période de reconduction éventuelle).

Vu la délibération n°2026-013 du 17 février 2026, approuvant la constitution du groupement de commandes,

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **PREND NOTE** de la décision d'attribution, par la commission d'appel d'offres, du marché relatif à la fourniture de titres restaurant dématérialisés à la société susmentionnée,
- **AUTORISE** le Président, ou son (sa) représentant(e), à signer à signer le marché et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(Suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
À Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LAMBALLE TERRE & MER -22-

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 21/11/2026
Qualité : Président du CIAS Lamballe Terre & Mer